

Talus antibruit

Novembre 2006

Rendre possible le projet du talus antibruit

Le 6 novembre 2006, la Ville conviait la population à une soirée d'information portant sur le projet de construction d'un talus antibruit, un projet longuement étudié, analysé et très attendu par la population. De fait, l'accroissement important de l'achalandage routier sur l'autoroute 640 au cours des dernières années avait une incidence directe sur la qualité de vie des riverains.

En mars 1998, le ministère des Transports du Québec avait élaboré une politique sur le bruit routier qui visait à atténuer le bruit généré par l'utilisation des infrastructures du transport routier et s'inscrivait dans une perspective de protection et d'amélioration de l'environnement et de qualité de vie. Cette approche prévoyait des moyens pour corriger les principaux problèmes de pollution sonore.

Les différentes démarches faites par la Ville auprès du ministère ont permis de déterminer que l'écran antibruit constituait la mesure d'atténuation la mieux adaptée aux besoins de notre ville. Une entente a donc été conclue entre la Ville de Lorraine et le MTQ pour la réalisation des travaux en 2007-2008.

Coût des travaux

Coût total du projet : 2 910 000 \$

Contribution du MTQ : 1 260 000 \$

Coûts assumés par la Ville : 1 650 000 \$

Échéancier initial des travaux

En mars 2008, les citoyens apprenaient la mise en branle du projet et les différentes étapes des travaux.

- Printemps 2008 – Déboisement
- Été et automne 2008 – Formation du talus constitué de remblai de terre
- Printemps 2009 – Finalisation de la formation du talus, reboisement et aménagement paysager



Objectif d'implantation du talus : Réduire le niveau de bruit de la circulation automobile et offrir une meilleure qualité de vie aux citoyens riverains de l'autoroute 640.

Une meilleure qualité de vie

Les riverains principalement touchés par le niveau sonore de la circulation automobile de l'autoroute 640 habitent dans le secteur suivant :

- Avenue Bar-Le-Duc
- Chemin de Saverne
- Avenue Montsec
- Rue Belfort

Le 4 août 2009, les travaux sont interrompus en raison de l'affaissement d'une partie du talus. À la suite de ces événements, un mandat a été confié à la firme d'ingénieur AECOM afin d'analyser le dossier et de procéder à des rapports d'expertise techniques. Des procédures juridiques ont été entreprises afin de réclamer les dommages subis par la Ville et pour obtenir ce à quoi nous nous étions engagés envers les citoyens, soit la construction d'un talus antibruit pour réduire le bruit routier et améliorer la qualité de vie des citoyens, tout en respectant le cadre financier prévu.

Août 2012

Dossier devant la Cour supérieure

La Ville a mandaté la firme Municonseil Avocats inc. dans le but d'entreprendre un recours en indemnisation pour les dommages qu'elle a subis, ce qui permettra éventuellement de reconstruire le talus antibruit. Au total, neuf (9) parties sont en cause dans ce dossier complexe.

En mars dernier, l'interrogatoire d'un représentant de la Ville a eu lieu. Les interrogatoires des témoins des autres parties sont prévus à l'automne prochain.

L'ensemble des procédures et des interrogatoires devrait normalement se terminer le 15 février 2013, selon l'échéancier signé par les parties et qu'elles ont l'obligation de suivre.

Après cette date, le tribunal, en présence des parties, établira une date de procès. Les délais des tribunaux étant ce qu'ils sont, l'audition du dossier devrait avoir lieu vers la fin de l'année 2015. Nous sommes confiants que la Ville sera indemnisée adéquatement. Il est toujours possible qu'un règlement hors cour intervienne, permettant ainsi d'envisager une reconstruction du talus plus rapidement.